

# PM'UP RELANCE

**Vous êtes une PME ? Dans un contexte de mutations accélérées par la crise sanitaire et économique, la Région peut vous accompagner dans la relance de votre activité, dans votre repositionnement stratégique et dans vos projets de croissance.**



## POUR QUEL TYPE DE PROJET ?

PM'up Relance est destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) portant un projet de :

- Relocalisation ou production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques,
- Croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects,
- Sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés.

Plus particulièrement les projets soutenus visent à :

- Accroître et/ou moderniser l'outil de production,
- Diversifier l'activité et/ou réorienter le modèle économique de l'entreprise,
- Relocaliser et/ou implanter une activité en Île-de-France,
- S'internationaliser,
- Mener une transformation numérique et/ou écologique.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les PME quelle que soit leur forme juridique (y compris les associations ayant une activité économique) :

- Employant entre 5 et 250 salariés,
- Dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions € ou le bilan total n'excède pas 43 millions €,
- Ayant au moins un établissement en Île-de-France.



## QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

L'aide est une subvention s'appuyant sur le règlement d'intervention PM'up».

Le plafond « PM'up », de 250 000 €, peut être porté à exceptionnellement à 375 000 € pour des projets localisés en zone de reconquête économique.

Le taux de prise en charge maximum est de 50 % des dépenses éligibles, conformément aux règlements d'intervention.



## QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- Investissements matériels /immatériels,
- Prestations de conseil,
- Dépôt et extension de brevet,
- Recrutements structurants,
- Développement international.



## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

La demande est à déposer sur la plateforme régionale <https://mesdemarches.iledefrance.fr>.

**Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année.**



### CONTACT

[aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)

**Plus d'information sur :**

[www.iledefrance.fr/appe-projets-pmup-relance](http://www.iledefrance.fr/appe-projets-pmup-relance)